



RESUME DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préambule

Pour inciter les Collectivités territoriales à assurer une visibilité de leur contribution au développement durable de leur territoire, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 précise l'obligation, pour les Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du débat budgétaire, afin de faciliter et provoquer un débat sur les actions entreprises et celles à venir.

Ce rapport constitue aussi une opportunité de rendre compte de l'engagement de la Collectivité en matière de développement territorial durable. Le bilan des actions menées présente également des pistes d'amélioration, ou de nouveaux projets de la Collectivité en interne ou avec ses partenaires.

Distinct du rapport annuel d'activité, le rapport annuel sur la situation en matière de Développement Durable met en lumière les actions significatives menées en lien avec les 5 finalités (et les 17 objectifs) du développement durable :

- Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- Finalité 2 : Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources ;
- Finalité 3 : Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains ;
- Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables.

Le présent résumé a pour objet de reprendre les grandes lignes du rapport mis en annexe.

Table des matières

Préambule	1
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	3
1.1 Energie	3
1.2 Déplacements	4
1.3 Déchets, qualité de l'air	4
1.4 Adaptation au réchauffement climatique	5
Finalité 2 : Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources	5
2.1 Préservation des milieux naturels et de leur biodiversité	6
2.2 Protection de la ressource en eau	6
2.3 Soutien à la profession agricole et préservation du cadre de vie	7
2.4 Sensibilisation et éducation à l'environnement	8
Finalité 3 : Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	9
3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté	9
3.2 Autonomie	10
3.3 Solidarité territoriale.....	10
3.4 Lutte contre la précarité énergétique	11
Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains.....	12
4.1 Culture	12
4.2 Tourisme et sites de loisirs	12
4.3 Jeunesse et citoyenneté.....	12
4.4 Égalité hommes / femmes.....	12
4.5 Formation et bien-être des agents.....	13
Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables	13
5.1 Alimentation	13
5.2 Achats éco et socio-responsables	15
Conclusion.....	16

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Les actions menées concernent les thématiques suivantes :

1.1 Energie

Transition énergétique

La transition énergétique relève tout à la fois d'évolution des mentalités, de sobriété énergétique et de recherche de nouvelles technologies ou modes de production. Aussi, chacun de ces axes ont été abordés au travers d'actions complémentaires.

La fermeture de la Centrale de FESSENHEIM a entraîné dès 2018 un certain nombre d'initiatives, dont par exemple les évènements « ça turbine », qui ont permis d'associer le public et les acteurs de territoire pour ensemble apprendre, découvrir et se questionner sur différents thèmes liés à l'évolution de nos modes de vie, et de notre lieu de vie.

En 2021, un focus s'est porté sur l'Hydrogène, un premier sommet hydrogène trinational a été lancé, afin que les acteurs industriels et économiques du secteur puissent partager leurs projets, et créer des synergies. L'année 2022 a également été dédiée à l'hydrogène avec l'organisation d'un deuxième sommet trinational le 30 juin à Art'Rhéna, et un Week-End transfrontalier a été organisé pour produire des supports de communication sur la sobriété énergétique avec des jeunes français et allemands.

Par ailleurs, avec le déploiement du challenge CUBE.S (sensibilisation des usagers, diagnostics) la Collectivité européenne d'Alsace agit également au niveau de la sobriété énergétique pour ses bâtiments propres avec des actions de sensibilisation des élèves et du monde enseignant (en parallèle avec les opérations de rénovation thermiques).

Diversification énergétique : hydro-électricité

Depuis 2014, un programme a été entrepris pour utiliser le potentiel hydroélectrique des ouvrages de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est ainsi que 7 turbines à vis d'Archimède ont été installées sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé, produisant 2 GWh/an. Un SPIC a été créé pour assurer la vente de cette production aux distributeurs locaux d'électricité. Il est envisagé d'une part l'exploitation hydroélectrique d'autres ouvrages de la Collectivité européenne d'Alsace (sur le débit de restitution de barrages...) et d'autre part de suivre les projets relevant des gestionnaires des cours d'eau (Syndicats de rivières).

Plan de déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier départemental

Dans le cadre du développement du recours aux énergies renouvelables, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité définir un véritable plan de déploiement pluriannuel photovoltaïque et équiper en panneaux solaires photovoltaïques une part significative de son patrimoine immobilier (1,5 MWc supplémentaire installé attendu à fin 2022/début 2023). Le parc photovoltaïque installé à date du début 2023 permettra de produire l'équivalent de la consommation électrique de 600 familles de 4 personnes.

Constructions neuves et réhabilitations du patrimoine bâti exemplaires

Pour chaque opération de construction, rénovation et maintenance lourde sur son patrimoine bâti, la Collectivité européenne d'Alsace se fixe des objectifs de performance énergétique ambitieux et cherche à réduire au maximum l'empreinte environnementale des projets, avec par exemple 7 collèges restructurés ou rénovés en 2022.

1.2 Déplacements

Télétravail

La Collectivité européenne d'Alsace dès sa création a adopté une politique volontariste pour la mise en œuvre du télétravail, qui a connu une montée en charge progressive avec une accélération suite aux confinements liés au COVID. Du fait de la réduction des déplacements domicile-travail, le télétravail contribue à réduire le niveau de pollution, les embouteillages tout comme à décongestionner les transports en commun. Les télétravailleurs représentent 38,6 % de l'effectif total de la Collectivité.

Elaboration du Plan Vélo alsacien

En parallèle, en 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a finalisé la convergence des politiques Vélo tant sur les thématiques du financement des projets, de l'entretien des itinéraires existants qu'en ce qui concerne la mise en valeur de son patrimoine cyclable. En 2022, le réseau alsacien approche les 1 500 km d'itinéraires cyclables dont près de 700 km sont des aménagements en sites propres (piste cyclable ou voie verte) ou sites protégés (voie partagée ou chemin de digue).

Forfait Mobilités Durables (FMD)

Le Conseil départemental a décidé dans sa séance du 6 décembre 2021, conformément aux termes du décret n°2020-1547 du 09/12/2020, l'instauration du Forfait Mobilités Durables, au bénéfice des agents de la Collectivité européenne d'Alsace qui utilisent leur vélo à pédalage mécanique ou à assistance électrique ou le covoiturage, et ce à compter du 1^{er} janvier 2022. Le forfait d'un montant annuel de 200 € est versé aux agents qui utilisent les moyens de transport précités pour se rendre de leur domicile au lieu de travail, pendant au moins 100 jours dans l'année.

Actions éducatives de promotion et de sensibilisation aux mobilités actives dans les collèges alsaciens et Programme d'écomobilité scolaire MOBY (dans 9 collèges d'Alsace)

Un axe fort du programme d'actions éducatives de la Collectivité européenne d'Alsace concerne la mobilité des collégiens. L'objectif principal de ces actions de sensibilisation est de convertir un maximum de collégiens au vélo en leur proposant des séances gratuites de contrôle technique de vélo, en les sensibilisant en classe aux bienfaits du cyclisme.. En 2022, environ 50 collèges ont été audités et plus de 3 500 vélos contrôlés ; 14 collèges ont bénéficié d'une intervention « Mobilité durable », pour un effectif total avoisinant les 1 030 élèves. De plus, depuis septembre 2021, 9 collèges dans une démarche globale et concertée de Plan de Déplacements Collège appelée MOBY, qui consiste à mener une démarche de Plan de Déplacements Collège, à travers un diagnostic, un plan d'actions et des animations menés durant 2 années scolaires.

Appels d'Offres pour enrobés avec des enrobés tièdes en solution de base

La Collectivité européenne d'Alsace est gestionnaire d'un réseau routier de près de 6 400 km. Tous les marchés à bon commande publiés ont intégré en solution de base les enrobés tièdes avec un objectif de réalisation de 70 %. Le choix des enrobés tièdes permet de limiter l'empreinte environnementale (diminution des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation des ressources énergétiques ou naturelles, des émissions de fumées et des gênes liées au chantier, ...).

1.3 Déchets, qualité de l'air

Grand nettoyage de la nature

Chaque année, un appel est lancé aux bénévoles pour participer à un nettoyage de la nature. Une opération de grand nettoyage de la nature a été organisée les 1^{er}, 2 et 3 avril 2022 sur le département du Haut-Rhin et sur le territoire du SMICTOM d'Alsace centrale dans le Bas-Rhin. De nombreuses communes ont participé à l'opération et comme chaque année, les prestataires et structures intercommunales participent activement à cet évènement.

L'opération HAUT-RHIN PROPRES ainsi que 2 autres opérations de la Collectivité européenne d'Alsace (OSTERPUTZ et HK'PUTZ) seront mises sous un seul chapeau et rebaptisées ELSASS PUTZ. L'opération sera généralisée à toute l'Alsace en 2023.

Plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable

La collectivité est engagée depuis plusieurs années dans un plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable. Elle mène une démarche globale d'accompagnement des établissements dans la prévention et le tri des déchets et sensibilise également la jeunesse à la préservation des ressources :

- opération Game of Phones : 71 collèges volontaires pour 1 500 téléphones collectés au profit de l'association ENVIE) ;
- sensibilisation au gaspillage alimentaire avec le « mois de la pesée » ;
- challenge « défis des éco-délégués » en partenariat avec le rectorat (17 établissements ont relevé 77 défis) ;
- journées citoyennes,

1.4 Adaptation au réchauffement climatique

Surveillance du patrimoine arboré dans les propriétés bâties de la Collectivité européenne d'Alsace

A l'heure du changement climatique, la Collectivité européenne d'Alsace prend soin de son patrimoine arboré. Ainsi, elle suit notamment 74 sites dans le Haut-Rhin dont le patrimoine arboré est constitué de 4 500 arbres.

« Plan Arbre »

La Collectivité européenne d'Alsace s'est dotée d'un « Plan Arbre », elle mène des actions pour valoriser et faire évoluer les paysages alsaciens, pour favoriser la présence de l'arbre en milieu urbain et rural, pour favoriser l'adaptation au changement climatique (par exemple par le dispositif Forêts d'Avenir d'Alsace) et pour développer une filière bois durable alsacienne. A ce titre, elle a également engagé un programme ambitieux de construction faisant appel au bois.

La Collectivité européenne d'Alsace a organisé avec la Fédération Française du Bâtiment du Bas-Rhin et la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin les deux premières rencontres de la filière bois alsacienne en octobre 2022, visant à optimiser la filière, les marchés, en développant la plus-value locale.

En 2022, la Collectivité a soutenu 64 projets représentant 200,90 ha de forêts d'avenir d'Alsace. Plus de 82 000 arbres ont été plantés en complément de ceux qui repousseront par régénération naturelle. Par ailleurs, 17 collèges ont été identifiés pour travailler sur la création d'îlots de fraîcheur, avec mesures thermiques avant d'engager des travaux pendant l'hiver 2022/2023. Une autorisation de programme de 1,5 M€ pour la création d'îlots de fraîcheur dans les collèges et les EHPAD pour une quinzaine de sites a été inscrite sur la période 2021-2023. De plus, le dispositif « Une naissance / un arbre » Pour chaque nouvelle naissance sur le territoire alsacien, la Collectivité offre aux nouveaux parents un arbre ou arbuste d'essence locale et donne des conseils sur la plantation.

Finalité 2 : Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources

Les actions menées concernent les thématiques suivantes :

2.1 Préservation des milieux naturels et de leur biodiversité

Préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) a pour objectifs de mettre en œuvre des actions de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces milieux naturels. La préservation des ENS passe par des acquisitions foncières et par une gestion environnementale adéquate. A ce jour, la Collectivité européenne d'Alsace est propriétaire de 108 sites (soit 1 830 ha) et 40 sites sont classés en zones de préemption ENS (soit 5 524 ha). Trois entreprises d'insertion interviennent pour un montant annuel de travaux d'environ 100 000 €/an.

Opération Jachère mellifère

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité, la Collectivité européenne d'Alsace propose une opération de fleurissement des jachères agricoles auprès des exploitants volontaires. Près de 40 agriculteurs ont participé à l'opération, soit un total de 92 parcelles et une surface de 39 hectares.

Protection des batraciens le long des routes départementales

La protection des batraciens le long des routes départementales (coopération du Service Environnement et de la Direction des Routes) vise à éviter les écrasements massifs d'amphibiens, dont l'ensemble des espèces sont protégées au niveau national.

Plus de 66 sites ont été équipés de filets et de seaux, permettant un passage en sûreté à plus de 66 000 amphibiens. Près de 400 bénévoles sont mobilisés sur ces opérations. Six sites équipés de crapauds, dont un réalisé en 2022 à SCHWINDRATZHEIM RD 808.

Installation de ruches dans le cadre du programme national « L'abeille, partenaire de la biodiversité »

Dans le cadre de la politique de la Collectivité européenne d'Alsace de préservation de la biodiversité, 6 ruches sont installées sur la terrasse de l'Hôtel du département à COLMAR. En 2022, au total, 85 kg de miel ont été récoltés.

2.2 Protection de la ressource en eau

Gestion d'un patrimoine de 10 barrages et 2 canaux et prévention contre les crues

La Collectivité européenne d'Alsace possède 10 barrages situés dans le Haut-Rhin et des canaux : canal de la Bruche (20 km) et canal déclassé du Rhône au Rhin (35 km). Les barrages ont une double fonction de rétention et d'écrêtements des crues d'hiver et de printemps et, surtout, de soutien d'étiage des cours d'eau l'été. Les canaux, quant à eux, constituent des corridors écologiques et ils participent à la recharge de la nappe par infiltration. En 2022, les études relatives au barrage de la Lauch ont été reprises sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été signé pour la réalisation du projet et le suivi des travaux jusqu'en 2025-2026, incluant une étude de « résilience climatique ». Cette approche est une « première » pour ce type d'ouvrage.

Continuité écologique des cours d'eau et amélioration des milieux aquatiques

La Collectivité européenne d'Alsace a en charge la gestion d'un patrimoine routier de 6 400 km équipés de plus de 2 600 ponts (ouvrages d'ouverture > 2m), qui, pour certains d'entre eux, sont des freins à la continuité écologique, définie par la libre circulation des espèces, une hydrologie proche des conditions naturelles et le bon transit des sédiments. En tant que propriétaire, la Collectivité européenne d'Alsace doit mettre en conformité ses ouvrages impactant, redonner chaque fois que possible une fonctionnalité naturelle au cours d'eau par des actions de végétalisation, création/remise en eau de zones de méandres. En 2022, par exemple, il y a eu passation d'un marché d'étude pour définir les opérations de rétablissement de la continuité écologique sur 12 ouvrages d'art sur le territoire de la Haute Bruche.

Inventaire des zones humides

L'Inventaire des Zones Humides du Haut-Rhin est un outil d'aide à la décision qui permet la cartographie des zones humides. Il s'agit d'un état de connaissance de la Collectivité au moment de la réalisation de l'inventaire, permettant aux collectivités d'anticiper des enjeux zones humides, et donc d'éventuels surcoûts liés aux mesures compensatoires, bien avant la planification d'un projet, 470 ha ont été concernés par un inventaire en 2022.

2.3 Soutien à la profession agricole et préservation du cadre de vie

Mesures agro-environnementales et climatiques

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) consistent en des aides financières attribuées pour une période de 5 ans aux exploitants agricoles volontaires, en contrepartie de pratiques respectueuses de l'environnement. Elles sont spécifiques à des territoires bien définis et sont cadrées par un Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) ; pour un coût d'environ 215 000 €/an. Ces MAEC répondent à des enjeux de maintien de pratiques agricoles favorables à la faune et à la flore dans des périmètres englobant les secteurs classés au titre de Natura 2000.

Lutte contre les moustiques

Détecté pour la première fois en Alsace en 2014, le moustique tigre, *Aedes albopictus*, s'est implanté de façon irréversible en 2015. Ce moustique, particulièrement agressif, peut, dans certaines conditions, être vecteur des maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. Pour leurs actions concernant les trois piliers de la lutte anti-vectorielle contre cet insecte (surveillance entomologique, lutte autour des cas, prévention/communication), le Syndicat de Lutte Contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM 67) et la Brigade Verte perçoivent respectivement une aide de la Collectivité européenne d'Alsace de 15 000 € et 12 000 €, soit 80 % de leur budget prévisionnel. Certaines opérations sont réalisées en régie.

Soutien à la profession agricole

La politique agricole de la Collectivité européenne d'Alsace, menée en étroite partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, vise à promouvoir une agriculture alsacienne compétitive, durable, respectueuse de l'environnement, génératrice d'emplois et de richesses. Plusieurs leviers existent : l'aménagement foncier, le recours aux bénéficiaires du RSA et aux réfugiés (au total près de 150 offres d'emplois saisonniers ont pu être proposées - en cumulant RSA et salaire - ainsi que des formations en maraîchage, en paysage et une formation linguistique pour les réfugiés).

La Collectivité européenne d'Alsace a engagé des actions sur l'approvisionnement local en direction des établissements qui entrent dans son champ d'intervention : collèges (6 millions de repas/an), établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés. Par ailleurs, le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à la Chambre d'Agriculture a permis de réaliser des études sur l'opportunité de créer des outils de transformation des légumes, des produits laitiers dans nos territoires. Ces études alimentent les réflexions sur les projets alimentaires territoriaux. Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre d'Agriculture Alsace ont convenu en 2022 de contribuer au développement de la production d'énergies renouvelables pour renforcer l'autonomie énergétique des territoires.

2.4 Sensibilisation et éducation à l'environnement

Soutien à l'éducation à l'environnement

La Collectivité européenne d'Alsace, de par ses actions et ses partenariats, s'investit pour que le patrimoine naturel alsacien soit mieux connu du plus grand nombre afin d'être mieux préservé.

La Collectivité s'appuie pour ces actions sur le réseau associatif alsacien en éducation à l'environnement coordonné par sa tête de réseau ARIENA, ainsi que sur des relais locaux territorialisés qui sont des Centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE). Ce sont en tout quelques 250 000 personnes par an qui bénéficient d'animations pédagogiques, souvent inscrites dans la durée, auxquelles s'ajoutent environ 150 000 personnes pour des manifestations grand public. Dans un contexte d'augmentation du coût de la vie, un axe de travail des associations du réseau ARIENA consiste à toucher un public très éloigné des considérations écologiques permettant de lier la précarité et l'écocitoyenneté.

Organisation de Colonies de vacances pour les enfants des agents de la Collectivité européenne d'Alsace

De plus, la Collectivité européenne d'Alsace est propriétaire de la maison de vacances "Les Terrasses" à WANGENBOURG, où sont organisées des colonies de vacances pour les enfants des agents. Concernant les sessions organisées en 2022, celle du mois d'août était spécifiquement axée sur le développement durable. Ainsi, la « colo à Dédé » a permis à une quarantaine d'enfants de pratiquer des ateliers et des mini-jeux de sensibilisation au développement durable et découverte de la flore.

Opération « Les arbres de la Sainte-Catherine »

L'opération « Les arbres de la Sainte-Catherine » s'inscrit dans la politique de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur du patrimoine arboré et plus spécialement des vergers traditionnels et patrimoniaux. Elle s'effectue en partenariat avec la Fédération des Arboriculteurs du Bas-Rhin, la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin et leurs associations locales. Le budget prévisionnel pour 2022 s'élève à 21 000 € pour une prévision de 840 fruitiers haute tige offerts par la Collectivité. De plus, en 2022, il y a eu convergence de l'opération « Les arbres de la Sainte-Catherine » et de l'opération « un arbre, une naissance » avec la remise des arbres dans le cadre d'un moment festif autour d'un chantier de plantation participatif d'un verger communal.

Brigades Vertes

Avec la mise en place de la Brigade Verte, l'objectif est de donner la possibilité aux communes de mutualiser l'intervention de gardes-champêtres au travers de leur adhésion au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux. Pour la Collectivité européenne d'Alsace, l'intérêt est de se doter de moyens humains réels pour la surveillance et la protection de la nature et de l'environnement. La Collectivité soutient le syndicat à hauteur de 40 % des dépenses de fonctionnement, soit en 2022 un montant de 1,6 M€.

Finalité 3 : Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Les actions menées concernent les thématiques suivantes :

3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Pour faire vivre cette stratégie, deux conventions d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi ont été signées avec l'Etat. Elles reposent sur les trois axes d'intervention suivants :

- Accompagner l'accès à la majorité pour les jeunes les plus fragiles, pour préparer l'accès à l'autonomie des jeunes et éviter les ruptures ;
- Accompagner l'accès aux droits et garantir à chacun « un pouvoir vivre » réel, pour permettre à tous l'accès aux besoins fondamentaux que sont le logement, la nourriture et la santé ;
- Accompagner vers et dans l'emploi, pour sortir d'un système de solidarité qui compense les difficultés sociales et passer à un système qui les prévient et ainsi donner à chacun une autonomie de droits et de faits, un sentiment d'utilité et de reconnaissance sociale, une place dans la société et dans l'emploi et des perspectives (exemple : le projet des « pluches solidaires » ou les diagnostics individuels de mobilité).

En 2022, la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté représente un volume de dépenses de 7,5 millions d'euros pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi

Compte tenu des impacts de la crise économique et sociale sans précédent que nous traversons, une mobilisation encore plus forte doit être portée par la Collectivité européenne d'Alsace pour soutenir les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Pour ce faire, il convient de renforcer le « service public alsacien de l'insertion et de l'emploi » pour développer toutes les actions de nature à favoriser le retour à l'emploi. Un consortium réunissant l'ensemble des acteurs de l'insertion a été constitué. La Collectivité européenne d'Alsace assure le pilotage de cette instance et, avec Pôle Emploi, mène conjointement la coordination et l'animation du consortium pour lever les principaux freins rencontrés par les BrSa : modes d'accueil des enfants, mobilité géographique, pratique de la langue, santé, logement et la formation. Les plateformes d'accueil et d'orientation s'étendent progressivement à tout le territoire haut-rhinois de la Collectivité européenne d'Alsace pour assurer une couverture territoriale complète.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2022, le nouveau règlement intérieur Fonds d'Aide aux Jeunes en faveur des jeunes en difficultés sociales et professionnelles est en vigueur.

Lutte contre la précarité alimentaire

La Collectivité européenne d'Alsace cofinance les Banques alimentaires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, diverses structures de l'aide alimentaire alsaciennes (associations caritatives), ... ainsi que les « Epicerie sociales » dont un réseau de 30 épicerie réparties sur l'ensemble du territoire alsacien. Plus de 375 000 € ont été attribués pour le soutien aux associations de lutte contre la précarité alimentaire pour 2022.

3.2 Autonomie

Politique handicap au sein de la Collectivité européenne d'Alsace

L'un des objectifs est d'améliorer l'insertion et l'inclusion des personnels en situation de handicap, de leur offrir des perspectives de recrutement pérenne, ainsi qu'un accompagnement favorisant leur qualité de vie au travail et leurs perspectives d'évolution de carrière.

Un second objectif est d'augmenter le taux d'emploi direct par le biais du recrutement et par l'accompagnement des agents dans une démarche de reconnaissance du handicap. Pour ce faire, un plan d'actions s'articule autour de quatre axes : la structuration de l'intervention des acteurs du handicap au travail, la communication, le recrutement et enfin le maintien dans l'emploi.

Il est financé sur 3 ans, à hauteur de 750 400 € par le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et 788 460 € par la Collectivité.

Faciliter le parcours des seniors, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Permettre aux aînés et aux personnes en situation de handicap d'être le plus autonomes possible, le plus longtemps possible, telle est l'ambition qui préside aux initiatives menées par la Collectivité.

Aujourd'hui, plus de 50 000 personnes ont 85 ans et plus en Alsace. Elles seront 65 000 en 2030 et 100 000 en 2040 soit une progression de +55 % sur cette période. La part des 75 ans et plus en 2020 était de 8,7 %, elle passera à 14,3 % en 2040 soit une évolution de +29 % sur cette période.

Le budget de fonctionnement 2022 pour les personnes âgées est de 203,4 M€ et de 254 M€ pour les personnes en situation de handicap.

3.3 Solidarité territoriale

Santé et protection maternelle et infantile

La politique de Protection Maternelle et Infantile (PMI) recouvre les domaines de la santé de l'enfant et de la famille, du soutien à la parentalité et des modes d'accueil de la petite enfance. La gratuité et la proximité de son offre de soin constituent les piliers historiques de la politique de prévention en santé, qui contribuent à l'accès aux soins des plus vulnérables, et permet ainsi de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé qui touchent les enfants dès le plus jeune âge. De même, son offre d'accompagnement à la parentalité promeut la bientraitance. Par exemple, en 2022, des programmes de lutte contre les addictions ou de lutte contre les perturbateurs endocriniens ont été mis en place.

Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) - une démarche agro-environnementale au plus près des alsaciens et de leur territoire

Initié en 2000, le principe des GERPLAN vise à concilier le maintien de l'agriculture, la préservation du patrimoine naturel et paysager, la préservation de la qualité de l'eau, la maîtrise du développement périurbain, et à coordonner au niveau local les actions qui en résultent. En 2022, une centaine d'actions éligibles ont été déposées. En 2023, il s'agira d'accompagner Colmar Agglomération et les territoires bas-rhinois dans la démarche.

Action territoriale

La Collectivité européenne d'Alsace porte de grandes politiques publiques et afin de toujours mieux accompagner le développement des territoires et améliorer le service public alsacien a adopté une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires le 20 juin 2022. Elle affiche ainsi un appui fort aux acteurs locaux alsaciens, publics et associatifs de longue date en apportant divers soutiens financiers pour les projets de territoire.

La Collectivité européenne d'Alsace va ainsi consacrer, sur la période 2022-2025, plus de 400 M€ au soutien des projets des acteurs locaux. A mi-2022, ce sont déjà 245 projets qui ont pu être accompagnés pour un total de 1,23 M€.

Le bilan de l'année 2021 permet une meilleure vision de l'impact de ce fonds : 699 projets ont été soutenus pour 3,91 M€.

Action sociale de proximité

La politique d'action sociale de proximité s'inscrit au cœur des politiques en proximité de l'utilisateur grâce à un maillage territorial dense et de qualité au travers des Espaces solidarité et Espaces solidarité sénior dans le Haut-Rhin, et des Centres médico-sociaux dans le Bas-Rhin, manifestant le souhait renouvelé de la Collectivité européenne d'Alsace d'agir au plus près des habitants et des territoires.

L'action sociale de proximité offre un accueil, une écoute, une évaluation, une aide ou un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre social, éducatif, financier, ou encore en termes d'insertion ou de logement et de perte d'autonomie. Il s'agit donc d'un maillon essentiel du Service public Alsacien. En 2022, près de 50 000 ménages accompagnés.

En complément aux actions existantes, le Digibus (bus numérique) a été inauguré et mis en circulation au 2^{ème} semestre, il sillonne désormais une partie du territoire avec les conseillers numériques.

3.4 Lutte contre la précarité énergétique

Lutte contre la précarité énergétique et réhabilitation énergétique des logements dans le parc privé

La Collectivité européenne d'Alsace a souhaité bâtir un plan alsacien de Rebond Solidaire et Durable pour la période 2021-2023 en mobilisant des actions pour soutenir l'économie de la vie courante, pour soutenir les projets structurants de chaque territoire et enfin pour accompagner les vecteurs favorisant une croissance durable face au défi climatique, la réhabilitation thermique du parc de logement est apparue comme un enjeu majeur. Les objectifs 2022 concernent un peu plus de 900 logements.

Lutte contre la précarité énergétique et réhabilitation énergétique des logements dans le parc locatif aidé

Les grands ensembles ont été traités prioritairement, il reste encore 22 % du parc de logements sociaux à réhabiliter, constitué principalement par un patrimoine plus complexe et où les interventions sont plus coûteuses (petites opérations 4-5 logements), représentant environ 1 300 logements.

Lutte contre la précarité énergétique : sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans le logement et aux travaux de réhabilitation énergétique des logements

Des actions sont proposées en complément d'un accompagnement social, dans la perspective de réhabiliter énergétiquement les logements mais aussi d'avoir un usage économe des fluides dans son habitation. Des actions de sensibilisation aux écogestes et à la réhabilitation énergétique, tout comme le repérage et l'accompagnement des ménages en vulnérabilité énergétique.

Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains

4.1 Culture

La stratégie bilinguisme repose sur une politique volontariste en direction des plus jeunes et la création d'un Office Public de la Langue Régionale d'Alsace. Il s'agit de renforcer la visibilité de la langue régionale dans l'espace public sans oublier la dimension transfrontalière.

4.2 Tourisme et sites de loisirs

Stratégie de Développement Touristique pour l'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace porte la Stratégie de Développement Touristique pour l'Alsace, mise en œuvre par Alsace Destination Tourisme (ADT). Elle doit garantir une action au plus près du terrain, tout en étant une source d'innovation et de modernité pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation touristique.

Cette stratégie comporte un axe fort pour le développement de l'itinérance douce. La Collectivité européenne d'Alsace pilote également le collectif « Alsace à Vélo » et recense 2 500 km de véloroutes et voies vertes. Par ailleurs, 3 circuits « Alsace à vélo » adaptés aux PMR ont été identifiés.

Politique Montagne

La politique Montagne de la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans un modèle de développement durable conciliant emploi et écologie, en axant les actions vers un tourisme durable et responsable. Cette politique Montagne sera amenée à évoluer en 2022 aux vues des conclusions de l'étude lancée en 2021 pour définir une politique globalisée sur l'ensemble des sites afin de capitaliser collectivement et concrétiser par ce biais l'ambition du Massif d'être une destination d'écotourisme 4 saisons avec des stations véritables fer de lance de cette transition.

4.3 Jeunesse et citoyenneté

Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT)

La coopération transfrontalière se veut être un outil de développement du potentiel prometteur que représente la jeunesse.

De nombreux projets transfrontaliers s'adressent déjà à eux, comme le « Parlement transfrontalier air-climat-énergie » qui a permis à 350 élèves français et allemands du Rhin Supérieur, de travailler ensemble à des résolutions destinées aux institutions locales. Le SACT permettra de renforcer les liens entre les jeunes des différents pays et de répondre à leurs attentes, notamment à travers les projets suivants : Conférence des jeunes PAMINA Protection du climat, rencontres transfrontalières via le sport dans les collèges, promotion et de la gestion de l'application Avenkraft, RegioLab - perspectives transfrontalières d'insertion professionnelle

4.4 Égalité hommes / femmes

Plan égalité professionnelle hommes / femmes

L'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé le premier plan égalité professionnelle le 31 mai 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'en juin 2023.

En 2022 ont été mises en œuvre les actions suivantes :

- Le plan de formation de sensibilisation à la problématique d'égalité destiné aux agentes et agents, à l'encadrement, au personnel chargé du recrutement ;
- L'évolution de la rédaction de nos offres d'emploi en communication égalitaire. A cet égard a été développé un atelier destiné à expliquer ce que sont les modalités de la communication égalitaire ;
- La mise en place d'un Réseau égalité ;
- L'organisation d'une journée de sensibilisation à l'égalité à la faveur de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars.

4.5 Formation et bien-être des agents

Bien-être au travail : semaine de la Qualité de Vie au Travail

La semaine de la Qualité de Vie au Travail (QVT) a lieu chaque année. Lors de ce moment privilégié, la Collectivité choisit de mettre l'accent sur des temps organisés pour les agents et ainsi contribuer à leur bien-être sur le lieu de travail. Cette année, la semaine de la qualité de vie au travail a eu lieu du 20 au 24 juin 2023.

Différentes sessions de gestion du stress, d'ateliers de lâcher prise par le rire, d'ateliers d'éveils et d'étirements musculaires ou encore d'animations pour maintenir le lien entre collègues ont été organisés.

Plan de formation 2022

Le plan de formation de la Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition d'accompagner les agents dans le développement de leurs compétences afin d'assurer un service public renouvelé au plus proche des alsaciens.

Parmi les formations 2022, on peut citer :

- Prise en compte du développement durable dans les projets ;
- Culture générale résilience et transition climatique en lien avec les infrastructures de transports ;
- Formations entrant dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- Posture de l'accueil inconditionnel ;
- Sensibilisation au handicap au travail.

Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables

Les actions menées concernent les thématiques suivantes :

5.1 Alimentation

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace pour encourager la production locale et les circuits de commercialisation de proximité

Une alimentation est durable si tout le processus de la production à la consommation préserve l'environnement, la santé, la solidarité et l'économie locale. La vente par le producteur ou l'approvisionnement de proximité répondent, par conséquent, bien à cet objectif d'alimentation durable.

La Collectivité européenne d'Alsace a initié ou participe à un ensemble de démarches qui visent à promouvoir les produits locaux de qualité et à encourager les circuits alimentaires de proximité ; la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture en est une des concrétisations.

« Mafermealsace »

Ce site internet vise à informer les alsaciens de l'offre en produits locaux de qualité près de chez eux et de pouvoir les localiser facilement. Le site recense 420 producteurs en démarche qualité, 11 magasins de producteurs, 22 marchés paysans, 44 fermes auberges.

La promotion des produits locaux de qualité dans les collèges

La Collectivité européenne d'Alsace a réalisé des actions en faveur des produits locaux et de qualité: promotions des légumineuses, opération « Bio et local, je me régale », promotion du « fait maison », rencontres par territoires entre équipes de restauration et producteurs. Un bilan de l'expérimentation « pluche solidaire » menée depuis 2019 auprès de 7 collèges a été réalisé en 2022. L'intérêt de cette démarche a été souligné par toutes les parties prenantes et sera étendue et pérennisée.

La promotion des produits locaux de qualité dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite étendre l'approvisionnement local des collèges aux établissements qui entrent dans son champ de compétence : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés. En 2022, les EHPAD du territoire ont été associés aux rencontres proposées entre collèges et producteurs locaux. 5 EHPAD ont participé à l'opération « Dégustons l'Alsace du printemps 2022 et il leur a également été proposé de participer au mois d'octobre à l'opération « dégustons l'Alsace » d'octobre 2022.

D'ici la fin de l'année 2022 il est prévu de lancer une opération du type « Plaisir à la cantine » adaptée aux EHPAD en collaboration avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Par ailleurs, l'intégration d'un volet « développement durable (dont alimentation) » dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signés avec les établissements est prévue.

Abattoir de proximité de CERNAY

L'abattoir de proximité de CERNAY est propriété de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est un outil indispensable pour les éleveurs alsaciens. Les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant délégataire du service public ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue ainsi qu'à la limitation des intrants dans le sous-sol et les nappes phréatiques.

La société d'exploitation compte plus de 600 usagers réguliers et le tonnage annuel abattu progresse d'année en année pour se stabiliser à environ 1 500 tonnes en 2022. Des travaux sont prévus en 2022. Parmi les actions prévues, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de rénover le groupe froid en passant sur une technologie utilisant de l'eau-glycol, plus respectueuse de l'environnement, afin d'anticiper l'évolution des normes et d'économiser 50 % du gaz utilisé pour chauffer l'eau de nettoyage en récupérant la chaleur sur le nouveau groupe de production de froid.

5.2 Achats éco et socio-responsables

La clause sociale en soutien des personnes en insertion professionnelle et en situation de handicap

Depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, la Collectivité européenne d'Alsace est « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. A ce titre, la solidarité est au cœur de sa politique d'achats, parallèlement à la recherche d'une meilleure performance de la commande publique. L'adoption du prochain Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) fixera le cap à tenir dans les futures stratégies d'achats.

Dans un contexte de guerre énergétique et de forte inflation, la Collectivité européenne d'Alsace a, par ailleurs, renouvelé ses marchés de fourniture d'énergie en maintenant ses objectifs en matière d'électricité verte et de biogaz. Elle a également élargi à l'ensemble des collèges d'Alsace ses achats de fourniture et de pose de panneaux photovoltaïques.

Marché communication par l'objet, lot textile, entièrement réservé aux entreprises d'insertion

Dans le cadre de sa communication par l'objet, la Collectivité européenne d'Alsace a choisi de réserver le lot portant sur le textile à des entreprises d'insertion.

Pour un montant maximum de 48 000 € par an, la Collectivité fera produire sa communication par l'objet textile par des entreprises d'insertion locales. Le titulaire du marché se fournit en tissu auprès d'entreprises françaises ou européennes, respectant les normes environnementales de production les plus hautes et est engagé dans une démarche RSE poussée et assurant une upcycling des produits et des chutes.

En outre, la Direction de la Communication travaille avec un ESAT afin de réaliser la mise sous pli des magazines Toute l'Alsace et Ensemble.

Réduction de la communication sur papier

Pour chaque opération et chaque événement, la Direction de la Communication s'interroge sur la nécessité et la plus-value apportées par l'impression d'un document de communication (flyer, rapports officiels, affiches, dépliants etc.).

Dans ce cadre, au cours de l'année 2022, de nombreuses demandes effectuées par les services en termes de communication ont été re-dirigées sous forme de communication numérique.

Ré-utilisation des ressources et upcycling des objets

La Direction de la Communication utilise du matériel spécifique pour les événementiels (drapeaux, arches etc) et de la publicité par l'objet pour certaines opérations.

Dans le cadre de la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, s'est posée la question de la remise à jour de ce matériel et de ces objets.

Dans le souci d'économiser les ressources et ainsi d'avoir une démarche engagée en termes de développement durable, la Direction de la Communication a, autant que faire se peut, ré-utilisé les anciens matériels de communication et objets publicitaires.

Conclusion

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (version complète jointe en annexe) est pour la Collectivité européenne d'Alsace un document bilan permettant une visibilité stratégique des choix effectués par l'Assemblée. Cette édition 2022 s'écrit dans un contexte de crises : sanitaire, diplomatique, économique, environnementale et sociale.

Ce rapport reflète la richesse des actions menées en matière de développement durable dans tous les domaines d'intervention.

Le climat change plus vite qu'anticipé, entraînant son lot de catastrophes naturelles, sociales et économiques. L'activité humaine et les cycles climatiques font de la transition énergétique et écologique l'un des enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle ; nos modes de vie vont devoir évoluer, soit par anticipation, soit en réaction. Pour que l'Alsace soit résiliente, il est nécessaire d'innover et de porter des politiques ambitieuses et courageuses. En effet, investir dans la transition énergétique et écologique pour rester sous la barre des 2°C coûtera moins cher que palier aux conséquences d'un réchauffement climatique non maîtrisé.

La note relative à la stratégie énergétique et écologique de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 octobre 2022 présente des chemins à suivre. La Collectivité européenne d'Alsace, est le premier acteur des solidarités sociales et territoriales et se doit d'être exemplaire et cohérent au regard du développement durable. Concilier enjeux climatiques, développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants, la cohésion sociale et la protection des ressources et de la biodiversité est un projet global qui nécessite de vérifier en permanence l'adéquation des politiques menées au regard des potentialités du territoire, des attentes de la population et des enjeux du développement durable.